

Image not found or type unknown



Indemnités de licenciement cne précédé d'un cdd

Par **Sandradana_old**, le **14/10/2007** à **20:51**

Bonsoir,

Je travaille dans une société dans laquelle j'étais d'abord employée en CDD pendant 6 mois puis en CNE. Cela fait 22 mois que je suis en CNE soit une ancienneté totale de 28 mois dans cette entreprise. Quelles indemnités de licenciement vais-je toucher ? 8% pour la période CNE et pour le CDD ?

Sandra